



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE LE ROURET

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S) est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux.

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leur disponibilité et leur collaboration ont concouru à la réalisation de ce travail :

- L'ensemble des élus qui, dans un souci de répondre aux besoins des habitants du Rouret, ont rendu cette démarche possible
- Les membres du Comité de Pilotage qui, par leur réflexion et leurs orientations, ont permis sa réussite
- Les membres des groupes de travail
- Les habitants référents pour leur analyse et leur participation
- L'ensemble des partenaires qui nous ont transmis des données statistiques et ainsi ont permis d'améliorer la qualité de l'analyse rendue
- Les agents municipaux pour le temps qu'ils ont consacré à ce projet

La participation de tous ces acteurs a permis une meilleure compréhension des réalités sociales de notre territoire et nous mènera vers la mise en place d'actions pour répondre aux besoins des Rourétans.

Une obligation réglementaire

Article R123-1 du code de l'action sociale et des familles, modifié par le Décret N°2016-824 d 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale

Art.1

- I. Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort

- II. L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L.123-5.

- III. L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du budget.

Article R123-2 du code de l'action sociale et des familles

Les centres d'action sociale mettent en œuvre sur la base du rapport, mentionné à l'article R.123-1, une action sociale générale, telle qu'elle est définie par l'article L.123-5 et des actions spécifiques.

Ils peuvent intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature.

Mais aussi une volonté politique

Les besoins sociaux se définissent comme étant les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrètes.

S'inscrivant dans une démarche d'observation et de veille sociale, l'analyse des besoins sociaux constitue un outil de compréhension des spécificités du territoire et d'aide à la décision.

Déterminer les besoins permet en effet, de mieux définir les actions sociales à mener sur le territoire.

L'analyse des besoins sociaux n'est donc pas un objectif en soi mais un dispositif visant à concevoir un plan d'action susceptible de répondre aux besoins de la population dont le CCAS a la charge et d'anticiper les attentes des citoyens.

LE CCAS ET SES MISSIONS

Le Centre d'Action Sociale du Rouret est composé d'un conseil d'administration de 13 membres dont Monsieur le Maire, 6 membres élus et 6 membres nommés.

Il n'emploie pas d'agent en son sein mais un agent municipal a la charge de la gestion du service en parallèle avec d'autres missions.

Le code de l'action sociale et des familles définit dans son article L.123-5, les missions du CCAS de la façon suivante : « Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande ».

Les missions du CCAS peuvent se distinguer en deux domaines :

- 1) **l'aide sociale légale** qui regroupe l'ensemble des prestations constituant une obligation mise à la charge des collectivités publiques. Elle est destinée à faire face à un état de besoin pour des personnes dans l'impossibilité de l'assumer. A son niveau et afin d'assumer cette obligation, le CCAS participe à l'instruction administrative des demandes, l'agent délégué accueille les demandeurs, aide au remplissage des dossiers, valide les pièces justificatives et transmet à l'autorité chargée de statuer sur la demande.
- 2) **l'aide sociale « extra légale » ou facultative** qui regroupe l'ensemble des prestations décidées par le conseil d'administration du CCAS. Elle constitue une réponse de proximité, souple et réactive aux situations rencontrées par les plus démunis.

C'est principalement dans le cadre de cette aide facultative que s'exprime la politique sociale du CCAS.

L'analyse des besoins sociaux est donc l'outil essentiel qui permet d'analyser, mesurer et puis de préconiser des actions répondant aux besoins des citoyens.

METHODE UTILISEE

POUR LA REALISATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

La démarche de l'ABS du Rouret repose sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Le Comité de Pilotage est composé d'élus et d'agents municipaux. Il a vocation à décider des orientations de la démarche.

Il s'est réuni pour la première fois en décembre 2020 afin de valider la méthodologie et les orientations.

Il a été également décidé de créer des groupes de travail constitués d'élus, de partenaires institutionnels et associatifs locaux et d'agents municipaux.

Il ressort de cet échange la nécessité de procéder à une répartition en quatre groupes de travail :

- personnes âgées / handicapées
- enfance/ famille / jeunesse
- logement
- emploi / formation

L'approche quantitative

Un diagnostic territorial a donc été effectué à l'aide des données statistiques, études ou diagnostics déjà existants.

✓ Objectifs de cette étape :

- faire un état des lieux
- Informations collectées principalement via l'INSEE et acteurs locaux (CAF, associations, ...)
- Construction d'indicateurs et définition des thématiques à partir de ces éléments

L'approche qualitative

Les groupes de travail ont proposé une analyse qui relève de l'expérience et du ressenti des acteurs via des entretiens individuels ou collectifs autour des thèmes retenus avant de faire des propositions d'actions.

✓ Objectif de cette étape :

- Etablir une vision globale de la population et des différents acteurs
- Construire un outil de compréhension des spécificités du territoire et d'aide à la décision (questionnaire)
- Mettre en adéquation les besoins de la population et les actions portées par le CCAS
- Renforcer une dynamique partenariale sur des enjeux partagés

Le Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale définira et validera les actions prioritaires à mener.

PRESENTATION DE LA COMMUNE DU ROURET

Quelques données sur la commune

Le Rouret connaît un rythme d'accroissement régulier et constant depuis 1968.

Population de 1968 à 2017

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	1 208	1 664	2 315	2 927	3 428	3 796	3 989	3 962

- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

La campagne de recensement de la population réalisée en 2022 sur l'ensemble de la population laisse pressentir un chiffre provisoire d'environ 4200 habitants.

Population par grandes tranches d'âges

	2008	2013	2018
0 à 14 ans	21,8	20,6	17,6
15 à 29 ans	12,5	13,0	14,3
30 à 44 ans	22,6	18,8	16,5
45 à 59 ans	22,5	25,1	26,5
60 à 74 ans	13,7	15,2	16,5
75 ans ou +	6,9	7,2	8,6

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

en %	2007	2012	2017
15 à 19 ans	0,4	0,4	0,0
20 à 24 ans	6,6	2,6	8,2
25 à 39 ans	6,9	6,3	9,2
40 à 54 ans	5,0	4,8	6,4
55 à 64 ans	10,7	9,5	11,8
65 à 79 ans	22,6	19,8	20,0
80 ans ou plus	33,5	34,9	40,4

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020).

QUESTIONNAIRE

Un questionnaire, élaboré par le groupe ABS, a été mis en ligne et également diffusé sur papier en 2021. Cela a permis d'obtenir 213 réponses, soit 5 % de la population.

Avec une moyenne de 2 à 3 personnes par foyer, nous pouvons aboutir entre 10 à 15 % de la population. Cela montre bien l'intérêt des Rourétans pour la vie de leur commune.

Le groupe ABS a analysé les réponses afin de définir les axes des projets les plus demandés.

GROUPE DE TRAVAIL

PERSONNES AGEES / PERSONNES HANDICAPEES

Enfants bénéficiaires de l'allocation Educations Enfants Handicapés : 15

730 personnes sont âgées de plus de 65 ans dont 335 de plus de 75 ans (source Insee RP 2016)

20 % des 65 à 79 ans vivent seuls

40,4 % des personnes de plus de 80 ans vivent seules

ANALYSE PARTAGEE

La commune du Rouret dispose de toutes les infrastructures d'ordre médical, social ou culturel nécessaires au maintien des personnes âgées ou/et en situation de handicap à domicile :

- Maison de la Santé ouverte en 2019 regroupant : 6 médecins généralistes, 2 Psychologues, 4 Infirmières, 3 Kinésithérapeutes, 1 Pharmacie, 3 orthophonistes, 1 secrétaire médicale.
- 2 cabinets dentaires
- 2 cabinets de kinésithérapeutes hors Maison de la Santé
- Praticiens de médecines douces (réflexologue, hypnotiseur, ...)
- Commerces variés (alimentation, beauté et bien être...) dont un supermarché et une coopérative de produits locaux
- Salle de sports
- Centre culturel
- Associations variées dont une association inter-âges qui propose des activités adaptées (jeux de société, sorties, gymnastique...)
- Ligne de bus allant de Grasse à Nice et le réseau Envibus desservant le territoire de la Communauté de Sophia Antipolis (Icilà = service de transport à la carte).
- Le CCAS, en collaboration avec des partenaires locaux, participe à la réalisation de diverses actions :
 - Toit en tandem (collocation entre jeunes et personnes âgées...)
 - Semaine bleue (animations sous différents thèmes)
 - Bien vieillir (ateliers qui favorisent le maintien à domicile)
 - Happy visio (visio conférence sur des sujets variés)
 - Actions covid ou canicule: appels téléphoniques de réconfort et mise en relation avec des bénévoles pour l'aide aux courses

Malgré toutes ces offres, on constate que certaines personnes souffrent d'isolement et / ou méconnaissent leurs droits sociaux ou les possibilités d'une vie sociale satisfaisante.

Le maintien à domicile des personnes âgées est un travail de prévention de proximité dans les différents domaines de la vie quotidienne

Pour les personnes âgées isolées ou sans famille à proximité, il est important d'avoir un moyen d'accéder à l'information car les dispositifs destinés à favoriser le maintien à domicile (APA : services d'aide à domicile, aides pour l'adaptation du domicile, téléassistance ...) sont souvent méconnus.

Les services d'aides sont parfois perçus de façon négative. Il est fréquent de se heurter à un premier refus de l'aide car il faut d'abord que les personnes fragiles acceptent la maladie et la dépendance pour accepter de faire accompagner.

Toutefois, le refus de l'aide peut être, également, d'ordre culturel, financier, lié au stress ou bien être le résultat de la méconnaissance des droits ou être le fait d'une inadéquation entre les attentes de la personne âgée et les réponses des aidants.

LE QUESTIONNAIRE

Il soulève et éclaire certains problèmes.

- L'informatique

De nombreuses personnes âgées sont désormais connectées. Elles ont répondu en ligne au questionnaire, alors que nous avons prévu des versions papier. Cependant, toutes ne sont pas à l'aise avec l'informatique. Certaines n'ont pas d'ordinateur chez elles. Nombre d'entre elles ne se connectent pas au site de la commune, permettant de connaître les activités disponibles, ou ne vont pas sur le site social permettant de découvrir leurs droits.

- La mobilité

Les plus âgées, celles qui ont des handicaps moteurs n'ont plus de voiture. L'absence de trottoir dans certaines rues les gêne.

- Le logement

On constate une ignorance importante des dispositifs qui permettraient aux personnes âgées de rester chez elles plus longtemps. (le sujet sera traité par le groupe Logement.)

- Les relations sociales.

Il existe une forte demande d'activités intergénérationnelles. Mais le club La Roureido, les activités actuellement possibles sont assez bien connues.

LES PROJETS

- Relations sociales.

Cibler des invitations pour les gens non-inscrits à La Roureido.

Concevoir des activités entre les enfants, les parents et les anciens. Cela pourrait prendre la forme de journées bricolage, cuisine, ou sport. Le club La Roureido dispose d'un local mis à disposition par la commune. D'autres locaux communaux pourraient servir. (pâtisserie, peinture, jeux de société...)

Un projet de « restaurant du 3ème âge » permettrait ces ateliers cuisines, tout en étant un lieu de vie convivial réservé aux anciens le reste du temps.

- **L'informatique.**

Des ateliers informatiques sont prévus, et une informatisation de la salle de la Roureido permettra aux anciens n'ayant pas d'ordinateur chez eux de pouvoir communiquer par internet.

- **L'information.**

Organiser une information ciblée sous forme de séance thématique sur les droits spécifiques aux personnes âgées et/ou handicapées. Rappeler les activités possibles sur la commune, car le forum des associations ne suffit pas.

- **Divers.**

Un projet de distributeur communal d'argent dans le Centre-Village permettrait aux anciens (particulièrement ceux circulant à pied) d'être autonomes et satisfaits de la proximité pour les retraits. Il faut noter que l'arrivée du « sans contact » a favorisé l'utilisation des cartes bancaires par les seniors, mais certains n'utilisent encore que l'argent liquide.

GROUPE DE TRAVAIL LOGEMENT

La commune du Rouret est un village résidentiel ou 75,6 % des habitants sont propriétaires de leurs logements contre 58.7 % dans la communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA)

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007		2012		2017			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	1 435	100,0	1 514	100,0	1 620	100,0	3 999	15,4
Propriétaire	1 126	78,5	1 193	78,8	1 225	75,6	3 095	18,0
Locataire	251	17,5	267	18,6	330	20,4	757	6,5
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	8	0,6	6	0,4	19	1,2	43	6,5
Logé gratuitement	58	4,0	54	3,6	65	4,0	147	11,5

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Au 01/01/2020, le nombre de ménages demandeurs de logements sociaux sur le territoire de la CASA s'élève à 5928 dont 80 qui ont choisi la commune du Rouret en premier choix, soit une hausse de 19,4% par rapport à 2018.

En 2018, Le niveau de vie annuel médian pour une personne seule s'élevait à 28 850 euros contre 24 160 euros sur le territoire de la CASA

ANALYSE PARTAGÉE

La commune du Rouret est souvent présentée comme ayant des habitants dotés d'un niveau de vie confortable. Cependant, il ne faut pas oublier les jeunes travailleurs, les adultes seuls, parfois accidentés de la vie, et les seniors aux faibles revenus. Nombre d'entre eux ont des difficultés à se loger. C'est pourquoi la demande de logement social ne cesse de croître.

En 2017, 1,2 % des résidences principales sont des logements sociaux contre 0,6 % en 2007. Le parc social a quasiment doublé en 10 ans et continue de grandir puisqu'entre 2018 et 2020, deux programmes ont été livrés et 40 logements ont été attribués, soit un total de 84 logements.

Les demandeurs se divisent en majorité en deux catégories d'âges :

- Les 25 à 39 ans = 37,5 %
- Les 40 à 59 ans = 33,8 %

Les demandes proviennent principalement de personnes en situation de séparation avec 1 ou 2 enfants et / ou de jeunes souhaitant rester sur la commune.

Il est constaté qu'il y a peu de rotation dans les logements sociaux, cela pourrait traduire la satisfaction du type de logement (parc locatif récent) et/ou l'attractivité de la commune.

On constate, également, la difficulté à trouver un logement quand des situations d'urgence se présentent. S'agissant principalement de femmes seules avec 1 ou 2 enfants en cours de séparation ou bien dans l'obligation de quitter le logement familial rapidement.

Il faut noter, l'existence d'un dispositif géré par l'association « Toit en Tandem » destiné à mettre en relation un jeune seul et une personne âgée seule afin de favoriser la co- location en échange d'un loyer modéré ou d'un service rendu.

LE QUESTIONNAIRE

- Coût de l'habitat.

Le coût de location dans le privé est trop élevé pour de nombreux jeunes. Il faudrait plus de logements sociaux car plus adaptés à leurs revenus.

De la même façon, le coût d'achat des logements est trop élevé pour les jeunes. Beaucoup vivent chez leurs parents, avant de quitter le village.

Les propriétaires nouveaux arrivants sont souvent des couples aisés avec de jeunes enfants.

- Divers.

Le stationnement, l'absence de trottoirs, le bruit, sont les remarques les plus répandues.

- Aides à la location.

Elles ne sont en général pas connues. Le questionnaire a permis de promouvoir les dispositifs : DALO et Toit en Tandem.

12 % des rourétans sont en recherche de logement d'après le questionnaire.

LES PROJETS

- Création d'un logement d'urgence permettant de répondre à des situations de crise.
- Favoriser la colocation entre un propriétaire seul et retraité avec un jeune actif ou étudiant pour lutter contre l'isolement et la précarité en faisant connaître l'association Toit en Tandem.
- Poursuivre l'accompagnement de la construction des logements sociaux mixtes (privé/social) afin d'augmenter le parc locatif.
- Projet de construction d'un immeuble en accession à la propriété pour jeunes actifs.
- Poursuite de la création de trottoirs chaque fois que cela est possible. (Problème de préemption ou don du terrain, coût du terrain et des travaux). Construction de parking avec zones bleues dans différents endroits de la commune.
- Continuer de promouvoir et d'expliquer au niveau de la mairie les dispositifs existants : DALO, demandes de logement social, Toit en tandem

GROUPE ENFANCE / FAMILLE / JEUNESSE

Les familles Rourétanes sont principalement composées de couples avec enfant (45,8 %) et de couples sans enfant (41,6 %).

Nombre d'allocataires CAF au 31/12/2019 = 516 soit 12,90% de la population couverte

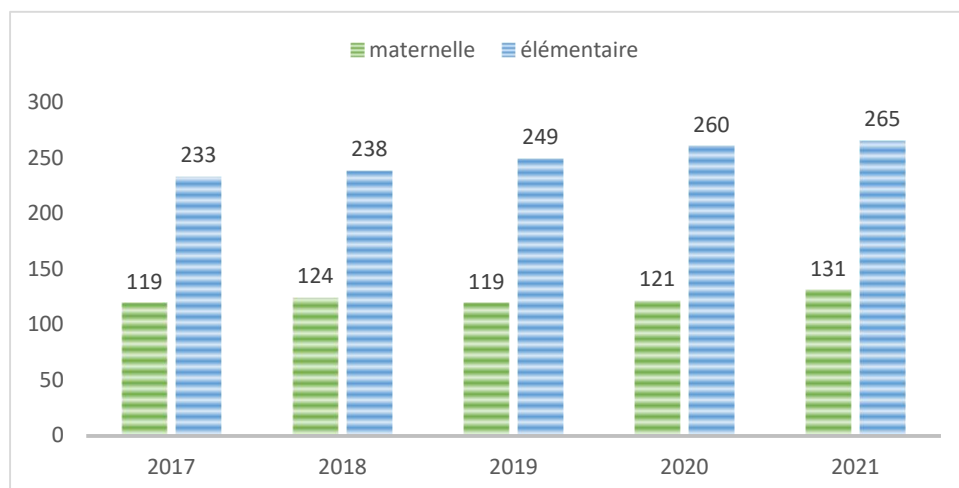
350 familles avec des enfants dont 83 familles mono parentales

Composition des familles

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 118	100,0	1 213	100,0	1 195	100,0
Couples avec enfant(s)	544	48,6	608	50,1	547	45,8
Familles monoparentales	149	13,3	123	10,1	151	12,6
Hommes seuls avec enfant(s)	24	2,2	25	2,0	30	2,5
Femmes seules avec enfant(s)	125	11,2	98	8,1	120	10,1
Couples sans enfant	425	38,0	483	39,8	497	41,6

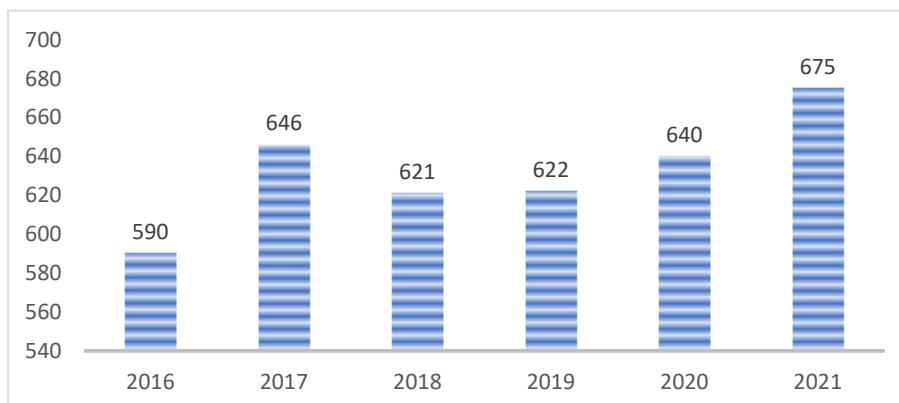
- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

Effectifs Ecoles Maternelle et Élémentaire



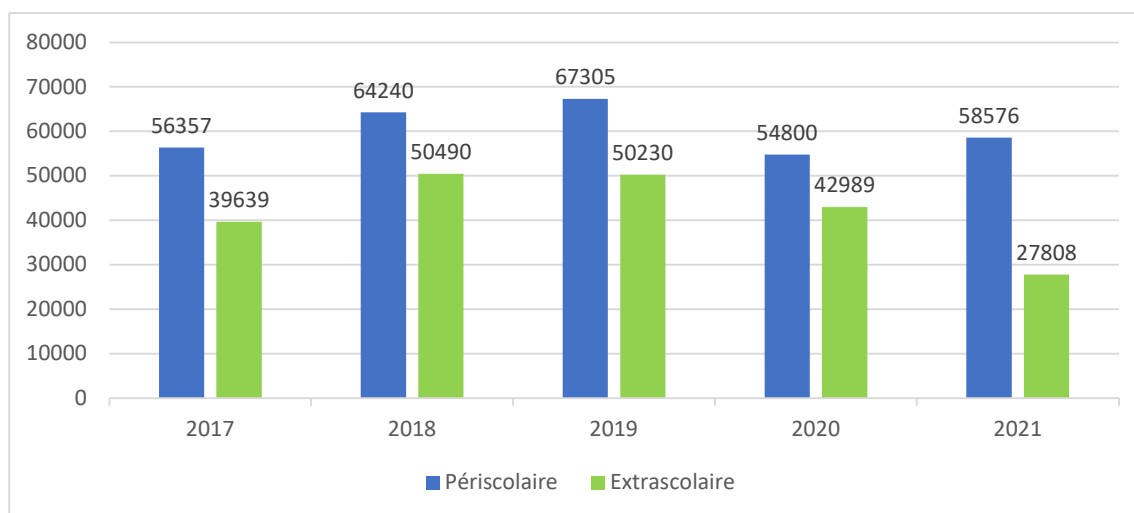
Source : Mairie Le Rouret- Service scolaire – mars 2022

Effectifs Collège Le Pré des Roures



Source : Collège le Pré des Roures – mars 2022

Fréquentation Centre de Loisirs en nombre d'heures



Source : Association Ecole Buissonnière – mars 2022

La commune est dotée de structures telles que :

- Une crèche associative dont la capacité d'accueil à temps plein est d'environ 25 enfants par jour (56 enfants sur liste d'attente)
- Une micro - crèche : capacité d'accueil d'environ 10 enfants
- Dix assistants maternels à domicile
- Deux groupes scolaires qui accueillent 381 élèves
- Un collège avec un effectif de près de 700 élèves
- Un centre de loisirs en évolution constante
- Des associations locales culturelles, culturelle, sportives, artistiques

ANALYSE PARTAGEE

Un territoire avec une population active importante.

Jeunes ménages en recherche de mode de garde

Familles monoparentales ou bien les deux parents travaillent (problème de parentalité – demande de lieux de travail ou aide psychologique)

En dehors du Centre Aéré qui proposent des activités pendant les vacances scolaires et les mercredis rien n'est prévu spécifiquement pour les adolescents.

Le développement de l'habitat collectif entraîne l'apparition de groupe de jeunes squattant dans la rue.

Le travail du CCAS doit particulièrement porter sur cette tranche d'âge 12 – 18 ans, tant du côté d'un soutien parental que d'un suivi social et la proposition d'activités pour lutter contre l'oisiveté des jeunes et l'enfermement numérique.

LE QUESTIONNAIRE

- **Activités.**

Les gens participent aux activités de la commune, mais aussi des communes environnantes, quand la nature ou l'horaire de l'activité proposée au Rouret ne leur convient pas. Le groupe « Enfance, famille, jeunesse » dispose de moyens de locomotion. Dans l'ensemble, la richesse du choix proposé permet à de nombreux enfants et adultes de s'inscrire à plusieurs activités. Un forum des associations se tient tous les ans en septembre. Le Centre de loisir et le club ado fonctionnent bien.

- **Garderie.**

Faute de place dans les crèches ou en nourrice, de nombreux enfants sont gardés dans les communes environnantes. Les horaires du centre de loisir, ou du club ado posent problème à certains parents, surtout l'été.

- **Parcs publics.**

Les parents souhaitent des aménagements du Jardin des Cerisiers (pour les très jeunes), et du City-stade (pour les ados). Ils citent des activités qui pourraient y être installés. Beaucoup de parents ne connaissent pas l'existence de ces parcs.

LES PROJETS

- **Rénovation des deux parcs publics.**

C'est une forte demande. Et comme le nombre d'enfants ne cesse de croître au Rouret, il faut étudier rapidement la question. Les demandes vont vers des activités adaptées aux âges, un entretien plus fréquent, des places de parking facilement accessibles, et une sécurisation des abords des parcs.

- **Promeneur du net :**

Cela concerne les enfants dès le primaire et les collégiens. C'est une éducation aux dangers des réseaux sociaux.

- **Educateur de rue**

Il permet de tisser un lien social entre les ados et la population, il favorise l'éducation sociale des jeunes. Le public ciblé est l'ensemble des jeunes à partir du CM2, particulièrement ceux qui restent souvent dans la rue. Le travail est fait en collaboration avec les écoles et collèges, ainsi qu'avec la police municipale, et tous les intervenants de l'enfance. C'est une prévention aux attitudes non-légales.

- **Prévention - Sensibilisation**

Temps d'échange avec des intervenants professionnels sur des thèmes tels que les addictions, le burn out, le problèmes sociaux.

- **Permanence Jeunesse.**

Elle a ouvert ses portes au début de l'année. Il faut poursuivre la publicité car l'éventail des points pouvant être abordés par l'éducatrice est très vaste. Cela concerne l'organisation de vacances de jeunes en autonomie, avec un « sac à dos » pour l'encourager, une aide à l'inscription au permis de conduire, la prévention ou les aides aux conduites addictives, la recherche d'emploi ou de formation, etc. On peut venir sans rendez-vous, à plusieurs, avec ses parents, etc .

- **L'antenne de justice.**

Elle aussi a ouvert en début d'année. Cela devrait répondre au besoin de la population.

GROUPE EMPLOI / FORMATION

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité () -

	2008	2013	2018
Ensemble	2 399	2 521	2 529
Actifs en %	71,0	73,1	76,7
Actifs ayant un emploi en %	64,5	67,6	68,8
Chômeurs en %	6,5	5,5	7,9
Inactifs en %	29,0	26,9	23,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,0	10,9	10,8
Retraités ou préretraités en %	6,8	7,2	5,2
Autres inactifs en %	12,2	8,8	7,3

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Le taux d'activité des rourétans est de 76,7 % en 2018. Les actifs appartiennent en majorité à une catégorie professionnelle de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone () -

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 559	100	1 726	100	1 771	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	324	20,8	366	21,2	420	23,7
dans une commune autre que la commune de résidence	1 234	79,2	1 360	78,8	1 351	76,3

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	155	139	200
Taux de chômage en %	9,1	7,5	10,3
Taux de chômage des hommes en %	13,2	23,7	19,5
Taux de chômage des femmes en %	8,2	5,7	9,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	12,5	8,6	9,8

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

ANALYSE PARTAGEE

La commune du Rouret n'a pas d'entreprises importantes sur son territoire, en 2018, 76,4 % des actifs travaillent hors de la commune.

On compte un taux de 10.3 % de chômeurs sur la commune et aucune structure d'aide au retour à l'emploi. Les chômeurs dépendent du pôle emploi de Grasse.

La mission locale Antipolis a une antenne de proximité à Châteauneuf qui a pour objectif l'accompagnement des 16 – 26 ans dans les domaines de

- la formation,
- l'information, l'orientation en matière de santé, logement, transport et accès aux droits
- l'insertion

QUESTIONNAIRE

- Accompagnement.

6 à 7 % des réponses au questionnaire demandent un accompagnement dans la recherche d'emploi, et/ou de formation. L'antenne de pôle-emploi est à Grasse. Il existe un guichet à Châteauneuf. Il faut donc avoir un moyen de locomotion.

LES PROJETS

- Antenne Jeunesse

Ce guichet peut aider lors d'une recherche d'emploi ou de formation. Il peut aussi renseigner sur la création d'entreprise, et sur la découverte de métiers. On peut aussi se renseigner sur un retour à l'emploi pour les jeunes ayant quitté l'école et « erré » quelques temps.

Objectif : trouver des moyens d'incitation afin que les jeunes de 16 à 25 ans s'y rendent

- **Guichet de Châteauneuf**

Promouvoir ce guichet pour les rourétans de plus de 25 ans.

- **L'antenne de justice : pour tous**

Renseigne sur le droit du travail, les formations et oriente.

- **Un annuaire des entreprises du Rouret.**

A remettre à jour et en ligne

CONCLUSIONS

Le questionnaire a montré que, spontanément, les rourétans regardaient ce qui leur était offert au Rouret, mais aussi dans les communes limitrophes. Cette mutualisation de l'offre est devenue indispensable aujourd'hui. En effet, chaque offre : activité, club, parc, antenne administrative... nécessite un local disponible, du personnel donc elle est coûteuse financièrement.

Une mutualisation de l'offre grâce à la CASA, et avec les communes limitrophes permet de répondre aux besoins de la population, tout en respectant les budgets communaux.

Les activités pour seniors sont mutualisées entre Le Rouret, Opio, et Châteauneuf.

Dans tous les projets de l'ABS, il faudra savoir prioriser les projets rourétans, ceux qui peuvent être mutualisés et surtout savoir attendre les financements et les disponibilités matérielles nécessaires.